# Fréquemment, ma voisine elle et ses diverses connaissances, discutent fortement et fument jusqu'à des heures indues (2H - 3H)

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 1er juin 2009

Bonjour,

Ma voisine (en tant que locataire) loge dans un studio qui se trouve juste au dessous de ma chambre à coucher.

Fréquemment, elle et ses diverses connaissances, discutent fortement et fument jusqu'à des heures indues (2H - 3H).

Je ne peux donc dormir normalement, gêné par les discussions et autres appareils de musique et gêné, aussi, par l'odeur de cigarette qui a envahi ma chambre.

Je ne peux pas supporter cette odeur étant moi-même non fumeur.

Je suis allé la voir 2 fois, je lui ai envoyé une lettre (sans recommandé), mais il s'avère que son comportement ne change pas.

On m'a conseillé de faire constater cet état de fait par la police, un huissier ou autre..., mais je doute que ces personnes puisse faire un constat à des heures aussi tardives.

Sauf la police, que j'hésite à déranger pour ce genre d'action...

Que me conseillez-vous, sachant que sans constat, on ne peut rien faire..... ?

Merci pour votre réponse.

Salutations

N M

Réponse :

Comme vous le signalez vous-même, il s'agit là d'un trouble de voisinage occasionné à la fois par du bruit et des odeurs. La preuve de ces troubles anormaux peut être apportée par des témoignages officiels

Il vous faudra déposer une plainte devant une juridiction de proximité

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac